

2026/0036

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

31/03/26

SLO

ID : 059-215900358-20260331-20260330_D0036-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. JOSSET. TENDERO. PETIT. MANGHOLZ. CHRETIEN. WERY. QUETIER.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER. CHATELAIN. DUQUESNE. RAMELOT. BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

M. BERTEAUX à Mme BAROCHE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : SUBVENTION CLIC DE L'AVESNOIS-RELAIS AUTONOME.

Le CLIC de l'Avesnois a adressé une demande de subvention d'un montant de 919,00 euros (0,40 centimes par habitant) pour pérenniser sa vocation d'un meilleur accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap ainsi que les actions collectives sur les thèmes de la prévention, la santé, la nutrition, la sécurité routière et la mémoire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour l'octroi, ou non, de cette subvention au CLIC et, si elle se prononce favorablement, sur le montant qui lui sera accordée.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Accepte d'accorder une subvention d'un montant de 919,00 euros au profit du Clic de l'Avesnois-relais Autonome.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

30 MARS 2026

Le Maire,

